

DÉLIBÉRATION**Conseil d'administration**

Séance du 30 septembre 2025

Délibération
n° 158-2025
Point 3.2

Point 3.2 de l'ordre du jour**Budget du niveau 1 aux niveaux 2 - 2026****EXPOSE DES MOTIFS :**

La dotation du niveau 1 aux niveaux 2 est la deuxième étape de la procédure budgétaire. Cette phase a pour objet de répartir les moyens affectés à l'université entre le budget central, dédié aux fonctions transverses, et les entités de niveaux 2. Elle traduit concrètement les dispositions arrêtées par le Congrès du 24 juin 2025 à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

Concrètement, cette étape intermédiaire consiste à évaluer l'ensemble des ressources dont bénéficie l'établissement et d'en proposer la répartition entre les différentes missions de l'université.

En matière de ressources, ce projet de budget N1-N2 est établi sur la base d'une reconduction des dotations de l'Etat notifiées en 2025. Ces dotations sont en augmentation de 6,9 M€ par rapport au N1-N2 précédent. La prévision de dotation de masse salariale (hors COMP) progresse de 8,7 M€ compte-tenu du financement de l'augmentation de 4 points du taux du CAS Pensions au 1er janvier 2025 finalement obtenu en courant de l'année 2025. Les autres recettes de niveau central sont programmées en hausse de 3,5 M€ dont 1,6 M€ au titre des ressources propres et 1,9 M€ au titre des frais environnés.

En matière de dépenses, la construction budgétaire est basée sur la reconduction des dotations centrales aux composantes de formation, aux unités de recherche et aux services communs et centraux. La réserve de précaution est également reconduite pour développer le soutien à des actions de solidarité au service de la stratégie de l'établissement.

La masse salariale programmée au N1-N2 de 2026 se monte à 380,5 M€, en hausse de 19,2 M€ par rapport à l'an passé. Elle tient compte de la double augmentation du CAS Pensions, des différentes mesures salariales, du surcoût de la réforme de la protection sociale, de l'évolution du schéma d'emplois et d'un GVT évalué à 1,8 M€ supporté intégralement par l'établissement chaque année.

Les moyens alloués à la politique immobilière sont réduits de 0,9 M€ par rapport au dernier projet de budget N1-N2 sous l'effet de la baisse projetée de la dépense de fluides de 1 M€. Les autres moyens dédiés à l'entretien immobilier sont augmentés de 175 k€, tout comme l'enveloppe relative à l'entretien locatif des bâtiments de formation et de recherche (+ 35 k€). Enfin, des dotations complémentaires sont allouées pour le numérique (393 k€) et pour les dépenses d'assurance (60 k€).

L'amortissement net est projeté à un niveau quasi équivalent à celui de 2025 (11,4 M€) et le provisionnement net des passifs sociaux à 0,6 M€ (contre 0,4 M€ en 2025).

A cette deuxième étape de la construction du budget, les recettes centrales sont prévues à hauteur de 459 M€ pour des dépenses de fonctionnement de 482,5 M€. L'allocation interne des moyens est ainsi en déséquilibre de 23,5 M€ en fonctionnement, principalement du fait du besoin de financement de la masse salariale, des fluides et des autres dépenses contraintes. Le montant des éléments de CAF dégagés à ce stade représente 12 M€ et permet de financer 7,6 M€ d'investissement, ce qui porte le recours prévisionnel au fonds de roulement à 19,1 M€.

N1N2 2026	
Dépenses de fonctionnement (hors amort)	52 103 144
Dépenses de personnel	380 523 041
Amortissements et provisions	49 900 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	482 526 185
Recettes de fonctionnement	421 077 586
Financements amortissements et reprises provisions	37 900 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	458 977 586
RESULTAT	-23 548 599
<i>dont impact du N1-N2 sur le résultat</i>	<i>-23 548 599</i>
<i>dont reprise de recettes gagées en année antérieure</i>	<i>0</i>
Eléments de CAF	12 000 000
Dépenses d'investissement	7 562 742
Variation du fonds de roulement	-19 111 341

Rapporteur : M. Yann GAUDEAU, Vice-Président Finances et Moyens

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'ensemble des éléments ci-dessus décrits.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	13
Ne participe pas au vote	1

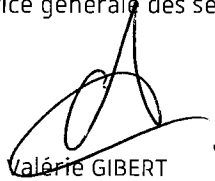
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} octobre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Budget N1-N2/2026

Le projet de budget du niveau 1 aux niveaux 2 (N1-N2) est un document qui permet de répartir, au sein de l'université, les dotations Etat (de masse salariale et de fonctionnement), les ressources centrales de l'établissement et les contributions aux frais environnés de l'ensemble des unités de recherche, des composantes de formation et des services communs et centraux.

Il s'agit de la deuxième étape de préparation du budget initial, qui traduit les décisions de la Lettre d'Orientation Budgétaire. Ce projet sera ensuite soumis au vote des membres du Conseil d'administration en décembre, une fois agrégés les budgets initiaux des entités de niveau 2 (composantes, unités de recherche, services centraux, service communs). Le projet de budget N1-N2 est donc un acte préparatoire, qui permet aux élu.e.s du Conseil d'administration d'apprécier dans quelle mesure les ressources de niveau central permettent de couvrir les dépenses nécessaires à la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'établissement. C'est sur ce socle que les entités de niveau 2 construiront leurs budgets initiaux, en consolidant l'ensemble de leurs ressources propres et de leurs dépenses. Comme la LOB, le projet de budget N1-N2 est présenté autour des **4 pôles stratégiques de l'université** en dépenses : formation et recherche, rayonnement de l'université, vie des campus et pilotage des ressources.

Le budget du niveau 1 aux niveaux 2 pour 2026 est à nouveau construit dans un contexte national très instable qui ne permet pas d'avoir une visibilité sur l'évolution des dotations de l'Etat. C'est pourquoi, il est établi sur l'hypothèse d'une **reconduction des dotations de l'Etat** notifiées en 2025.

Ces dotations sont prévues en augmentation de près de 6,9 M€ par rapport au N1-N2 précédent.

La prévision de dotation de masse salariale (hors COMP) se monte à 351,8 M€ et progresse de 8,7 M€ mais la comparaison avec l'année précédente doit tenir compte du fait que l'augmentation de 4 points du taux du CAS Pensions intervenue au 1^{er} janvier 2025 n'était pas encore annoncée en septembre 2025 et n'était donc pas intégrée à cette étape de la construction budgétaire, ni en recette ni en dépense. Elle l'a été au budget initial avec une hypothèse de non compensation, compensation finalement obtenue en courant de l'année 2025 et reconduite pour 2026 (+ 5,46 M€). Les autres dotations d'Etat reconduites, bien qu'elles ne soient pas sociées dans la dernière notification, concernent les mesures LPR obtenues en 2024 et 2025, la variation des effectifs et des actions spécifiques récurrentes (+ 2,4 M€). La prévision 2026 intègre enfin l'extension en année pleine des 3 chaires de professeur junior créées à la rentrée 2025 ainsi que la revalorisation des contrats doctoraux prévue en 2026 dans le cadre de la LPR (+ 0,84 M€).

Un **nouveau rehaussement du taux du CAS Pensions doit intervenir au 1^{er} janvier 2026** (de 4 points) conduisant à une augmentation de la masse salariale évaluée à 5,5 M€. La prudence qui guide la construction budgétaire de l'établissement conduit à faire l'**hypothèse d'une non compensation totale par l'Etat**.

La **réforme de la protection sociale complémentaire** des agents publics, qui prévoit l'adhésion à un contrat collectif en matière de santé et de prévoyance, va concerner les personnels de l'établissement à compter d'avril 2026. Cette réforme impacte également les finances de l'établissement dans la mesure où aucune compensation de l'Etat n'est prévue au regard du coût supplémentaire induit pour l'employeur.

Rappelons à nouveau que les mesures salariales intervenues en 2023 et 2024 (hausse du point d'indice de juillet 2023 et attribution de 5 points supplémentaires en janvier 2024) ne sont toujours compensées par l'Etat qu'à hauteur de moitié sur le seul plafond Etat, ce qui représente une charge pour l'établissement, récurrente désormais, de 3,4 M€.

Le sous-financement des mesures nationales en matière salariale conduit à déséquilibrer gravement le N1-N2 de 2026.

Concernant le **Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances 2023-2025** (COMP), le versement de la dernière tranche, prévu initialement en 2025 puis décalé en 2026, n'est cependant pas inscrit au budget du niveau 1 aux niveaux 2 pour 2026. En effet, les dépenses relatives aux actions s'achevant pour l'essentiel en 2025, ce versement n'impacte pas l'allocation interne des moyens pour 2026 (de ce fait en baisse de 1,78 M€ par rapport au N1-N2 précédent). Relevons qu'ainsi 2026 est une année blanche au cours de laquelle aucun nouveau COMP ne sera conclu et que le versement complet de la dernière tranche 2023-2025 est conditionné à la réalisation des objectifs fixés pour chacun des projets présentés.

Enfin, une relative stabilité de la dotation de fonctionnement est prévue à hauteur de 31,6 M€.

Les autres recettes de niveau central représentent 37,6 M€ et sont évaluées en hausse de 3,5 M€.

Les prévisions de ressources propres se montent à 22,2 M€, en progression de près de 1,6 M€ par rapport au N1-N2 de 2025. Les droits d'inscription sont révisés à la baisse (- 450 k€) en particulier au titre des droits différenciés des étudiants extra-communautaires alors que la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est augmentée de 100 k€. Les autres produits progressent de 1,71 M€ avec l'inscription d'une nouvelle recette correspondant à un reversement évalué dans le cadre du transfert de personnels de l'IGBCM suite au projet de dissolution du GIE CERBM. En effet, l'activité du GIE devant se répartir entre les 3 tutelles CNRS, Inserm et Unistra, une convention de solidarité est en cours de préparation afin de répartir équitablement les produits et les charges. Enfin, les autres subventions augmentent de 200 k€, une hausse du préciput ANR étant programmée sur la base de son évolution sur les quatre dernières années.

La contribution aux frais environnés est évaluée à 15,4 M€, en progression de 1,9 M€ grâce au développement de l'activité contractuelle de recherche et à une collecte plus efficiente mais également avec la réussite à différents appels à projets transverses qui concourent par les frais de gestion induits au financement des charges récurrentes de fonctionnement de l'établissement.

Conformément à la LOB, les **dotations centrales aux composantes de formation, aux unités de recherche et aux services communs et centraux sont stabilisées** malgré le poids croissant de la masse salariale. La **réserve de précaution** abondée par les composantes **est également reconduite** pour développer le soutien à des actions de solidarité au service de la stratégie de l'établissement.

La **masse salariale** programmée au N1-N2 de 2026 se monte à **380,5 M€, en hausse de 19,2 M€** par rapport à l'an passé. La masse salariale des personnels titulaires et contractuels sous plafond Etat, gérée au niveau central, représente 349,3 M€ soit 16,2 M€ de plus qu'au N1-N2 précédent. Cette évaluation tient compte de la double augmentation du taux du CAS Pensions (11 M€), des nouvelles mesures salariales portées par la LPR (2,3 M€), du surcoût de la réforme de la protection sociale complémentaire (évalué à 0,2 M€ à ce stade), de l'évolution du schéma d'emplois (0,9 M€) ainsi que d'un **GVT évalué à 1,8 M€** supporté intégralement par l'établissement chaque année.

La masse salariale des personnels transférés du GIE CERBM est évaluée à 2,6 M€.

Les heures d'enseignement financées par le niveau central, sous forme d'heures complémentaires, de référentiel et de missions complémentaires, représentent 9,5 M€. Le droit de tirage en heures complémentaires dans les diplômes nationaux est réduit de 0,6 M€ en lien avec le travail sur la soutenabilité de la nouvelle offre de formation et avec la baisse des dotations des IUT qui n'avaient jamais été révisées alors que ces composantes ont fortement développé les formations en apprentissage.

La masse salariale des contrats doctoraux financés par l'Etat progresse de 0,6 M€ en lien avec la revalorisation salariale prévue pour 2026 dans le cadre de la LPR.

Le **besoin de financement de la masse salariale** sous plafond Etat couvert par l'établissement représente ainsi **20 M€** contre 12 M€ au N1-N2 de 2025 et 6,3 M€ à celui de 2024. La progression est essentiellement liée au sous-financement des mesures nationale (mesures salariales, hausse du CAS Pensions, réforme de la protection sociale complémentaire) et à l'absence de financement du GVT qui se cumule d'année en année (de l'ordre de 2 M€ par an).

Les moyens alloués à la **politique immobilière** sont réduits de 0,9 M€ par rapport au dernier projet de budget N1-N2 sous l'effet de la baisse projetée de la dépense de fluides de 1 M€. Constatée à hauteur de 29,4 M€ en 2023 et de 18,5 M€ en 2024, projetée à 15,5 M€ au budget 2025, la dépense énergétique est évaluée à 14,5 M€ pour 2026. Bien que davantage soutenable pour l'établissement, son niveau reste supérieur à celui d'avant la guerre en Ukraine (qui était de l'ordre 11 M€) et milite pour la poursuite des travaux de transition énergétique et des actions d'économie d'énergie. Les moyens dédiés aux contrats de maintenance sont légèrement augmentés (+ 50 k€) ainsi que l'enveloppe dédiée au nettoyage des locaux (+ 125 k€). Par ailleurs, l'enveloppe dédiée à l'entretien locatif des bâtiments de formation et de recherche est revalorisée de 35 k€. Enfin, concernant les dépenses des services, des dotations complémentaires sont allouées pour le numérique (+ 393 k€ compte-tenu d'une hausse des recettes générées par les prestations du datacentre de 217 k€) et pour l'assurance (+ 60 k€) alors que la dépense de sûreté est révisée à la baisse (- 100 k€).

La charge d'**amortissement net** des travaux et des équipements autofinancés est prévue à un niveau quasi équivalent à celui du N1-N2 de 2025 (11,4 M€ en baisse de 100 k€) et les **provisions pour passifs sociaux**, qui pèsent également sur le résultat, sont inscrites pour un montant net de 0,6 M€ (contre 0,4 M€ en 2025).

Cette allocation interne des moyens aboutit à un **déséquilibre de fonctionnement très important de 23,5 M€**. Les dépenses d'investissement étant programmées pour un montant de 7,6 M€, en deçà des 12 M€ d'amortissement et de provisionnement net, le **recours prévisionnel au fonds de roulement** à cette étape de la construction du budget se monte à **19,1 M€**.

La situation financière de l'établissement, déjà préoccupante, risque de ne plus être soutenable très rapidement. Les dotations de moyens aux dépenses obligatoires et aux structures internes dépassent ainsi et de manière croissante depuis 2022 les ressources disponibles. Un risque majeur est que les niveaux de la trésorerie et du fonds de roulement passent en deçà du montant réellement mobilisable.

Comme cela a été rappelé régulièrement, le fonds de roulement a été artificiellement majoré du montant du capital restant dû au titre des emprunts de l'Opération Campus (77 M€ à la clôture 2025) et diminue au fur et à mesure des remboursements. Il constitue ainsi un plancher en deçà duquel il serait dangereux de descendre. La trésorerie est quant à elle en grande partie gagée par le volume des avances perçues de la part des financeurs dans la cadre de contrats ou de projets, par certains encaissements qui restent par ailleurs à reverser à des partenaires de projet, par des ressources dédiées à des mesures spécifiques comme les lignes fléchées de la SCSP ou les fonds CVEC, mais également par la part des emprunts de l'Opération Campus qui n'a pas encore été consommée.

Ce budget N1-N2 met ainsi en lumière le dangereux sous-financement de la masse salariale, cœur des missions de l'établissement, des fonctions supports et des services transverses, malgré le succès constant des appels à projets auxquels l'établissement candidate. Afin de faire face à l'épuisement des moyens de niveau établissement, il invite à mener des économies ainsi qu'à rechercher une meilleure prise en compte des coûts dans toutes les demandes de financement, au travers des taux de prélèvement sur les ressources dites des niveaux 2 et au rééquilibrage des dépenses entre le niveau 1 et les niveaux 2.

Budget 2026

PREVISIONS DE RESSOURCES DE NIVEAU 1

DOTATION ETAT	Exécution 2023	Exécution 2024	Budget 2025	Budget 2026
Dotation de masse salariale	343 150 616	345 386 755	344 904 321	351 828 650
Masse salariale	335 957 409	340 790 869	341 517 464	350 045 169
Masse salariale (dont contrats doctoraux) - socle n-1	317 794 866	330 551 027	330 616 410	337 744 399
Augmentation du point d'indice juillet 2022	10 076 883			
DSG2 2022 - rééquilibrage	300 000			
Protection sociale complémentaire	537 414			
Réforme des services de santé étudiante	115 043			
Variation d'emplois 2023 soclée	-328 278			
Variation 2023 des contrats doctoraux fléchés	-109 822			
LPR 2022 - Création de 9 CD	212 983			
LPR 2022 - Revalorisation des contrats doctoraux	256 026			
LPR 2022 - Chaires de Professeurs Juniors	219 999			
LPR 2022 - Refonte indemnitaire EC, second degré	1 375 972			
LPR 2022 - Refonte indemnitaire BIATSS	99 941			
Augmentation du point d'indice juillet 2023	1 781 673	3 422 997	3 422 997	
Variation d'emplois 2024 soclée		292 541	292 541	
Variation 2024 des contrats doctoraux fléchés		-66 132	-66 132	
LPR 2023 - Création de 7 CD	77 153	231 459	231 459	
LPR 2023 - Revalorisation des contrats doctoraux	595 629	595 629	595 629	
LPR 2023 - Chaires de Professeurs Juniors	76 885	230 655	230 655	
LPR 2023 - Classement jeunes chercheurs, reclassement EC	-9 557	-9 557	-9 557	
LPR 2023 - Refonte indemnitaire EC, second degré et HU	1 544 548	1 544 548	1 544 548	
LPR 2023 - Repyramidage EC et second degré	52 409	52 409	52 409	
LPR 2022 & 2023 - Refonte indemnitaire, repyramidage BIATSS	448 467	489 429	489 429	
Réforme des études de santé - R2C transformation pédagogique		341 534	341 534	
Réforme des services de santé étudiante		38 860		
Soutien au centre du don du corps		29 000		
Hausse du CAS Pensions au 1er janvier 2025				5 459 712
Réforme de la formation initiale en INSPE	464 613	376 120	376 120	370 600
But - aide à la 3ème année	179 238	263 689	263 689	263 689
Révision médecine 2024 - Personnel de santé		106 446		319 338
Autres variations d'emploi non soclées	151 985	-223 799	-62 298	-253 373
Variation des contrats doctoraux fléchés	43 339	54 060	-33 969	-36 476
LPR 2024 - Création 9 CD		101 909	305 727	305 727
LPR 2024 - Revalorisation CD		338 379	338 379	338 379
LPR 2025 - Revalorisation CD			623 700	621 802
LPR 2026 - Revalorisation CD				622 000
LPR 2024 - Chaires de Professeurs Juniors (4)		73 120	175 488	292 479
LPR 2025 - Chaires de Professeurs Juniors (3)				219 360
LPR 2024 - Classement des jeunes chercheurs		136 761	136 761	136 761
LPR 2025 - Classement des jeunes chercheurs				48 818
LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC, second degré et HU)		1 514 564	1 514 564	1 514 564
LPR 2025 - Refonte indemnitaire (EC, second degré et HU)				1 403 724
LPR 2024 & 2025 - Repyramidage (EC et ens second degré)		44 215	44 215	88 374
LPR 2024 - Refonte indemnitaire, repyramidage BIATSS		261 006	93 166	287 423
LPR 2025 - Refonte indemnitaire, repyramidage BIATSS				297 869
Actions spécifiques de masse salariale	7 193 207	4 595 886	3 386 857	1 783 481
Compensation décharges service d'enseignement IUF	222 751	229 407	201 407	306 943
Compensation PEDR IUF	109 000	109 500	99 250	125 500
Prolongation des CD, ATER et post doc suite Covid	41 376			
Indemnités de fonction CNU	101 828	80 086	100 000	100 000
Dispositif apprentissage	207 678	217 588	200 000	200 000
Réforme Santé - R2C transformation pédagogique	341 534			
LPR - CRCT	100 000	80 000	80 000	75 000
LPR 2023 & 2024 - indemnité différentielle 2 SMICS	64 990	28 624		
LPR 2023 - Reclassement des jeunes chercheurs	102 057			
Contrats doctoraux fléchés handicap		89 657		79 205
Egalité des chances PPPE	47 500	90 833	90 000	80 833
Egalité des chances CPES	100 000	276 667	200 000	200 000
Places supplémentaires dispositif PAREO	6 000	2 000	2 000	0
Indemnité directeur d'INSPé	7 500	9 000	9 000	9 000
GIP IFI - soutien pour un poste de MCF	111 333	167 000	167 000	167 000
Subvention Labo U MESRI	660 647	361 242	458 200	440 000
LPR 2023 - Reclassement des EC - solde pour l'impact 21-27	178 571			
LPR 2023 & 2024 - Repyramidage ITRF	67 028	591		
LPR 2023 - RIPEC C1 professions libérales 2022	59 258			
Révision 2022-2023 personnel de santé	214 156	183 691		
Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances 2023-2025	4 450 000	2 670 000	1 780 000	0
Dotation de fonctionnement	37 688 590	31 741 550	31 600 375	31 598 996
Fonctionnement Sympa net et enveloppe négociée	27 393 692	27 012 768	26 707 180	27 006 180
Dot° Sympa nette + env négociée + action sociale	26 766 267	26 766 267	26 766 267	26 766 267
Moyens aux laboratoires soclés	599 686	599 686	599 686	599 686
LPR 2024 - Dotation au démarrage	0	305 588	0	305 588
Contrat de vie étudiante (culture, santé sport)	686 512	0	0	0
ABES Elsevier	-658 773	-658 773	-658 773	-665 361
Compensation des exonérations de droits d'inscription	2 821 987	2 822 784	2 821 987	2 721 696
Exonération droits d'inscription	2 581 247	2 674 068	2 673 271	2 674 068
Exonération des DI des stagiaires ESPE & boursiers IEP	240 740	148 716	148 716	47 628
Actions spécifiques de fonctionnement	7 472 911	1 905 998	2 071 208	1 871 120
Contrat de vie étudiante (culture, santé sport)	0	686 512	686 512	686 512
Concours ITRF	9 650	26 495	10 000	25 000
Crédits fonctionnement IUF	390 000	375 000	337 500	435 000
Remb. frais de déplacement CNU	56 742	149 383	100 000	100 000
URFIST	80 000	80 000	80 000	48 000
Bibliothèques ouvertes	76 611	76 608	76 608	76 608
Accompagnement étudiants handicapés	277 000	512 000	300 000	400 000
Dispositif apprentissage (frais formation)	217 506	0	175 000	100 000
LPR - Dotation au démarrage	259 400	0	305 588	0
LPR - Moyens aux laboratoires	54 142	0	0	0
Soutien ministère - surcoût énergétique	6 051 860	0	0	0
Total dotation Etat	380 839 206	377 128 305	376 504 696	383 427 646

Budget 2026

PREVISIONS DE RESSOURCES DE NIVEAU 1

<i>RECETTES PROPRES</i>	Exécution 2023	Exécution 2024	Budget 2025	Budget 2026
<i>Droits d'inscription</i>	11 375 547	12 561 338	12 800 000	12 450 000
Droits de base d'inscription universitaires	6 669 809	6 760 425	6 900 000	6 800 000
Droits des extra UE (non exonérés)	0	916 143	1 000 000	700 000
Droits des bibliothèques	1 115 574	1 145 135	1 200 000	1 150 000
CVEC	3 590 164	3 739 635	3 700 000	3 800 000
<i>Autres produits</i>	5 078 745	4 741 325	5 878 239	7 592 940
Refacturation de frais d'infrastructure	746 632	645 728	1 250 000	1 250 000
Locations de salles / Redevances sur distrib automatiques	294 551	136 177	240 000	240 000
Prestations de service DC (reversées Dnum)	383 977	425 337	426 129	643 090
Echanges, décharges services, MAD, ORV (subro & autres)	2 436 112	2 493 312	2 700 000	2 500 000
Ventes Cartes Pass Campus perdues	17 900	8 680	18 000	16 000
Produits du prélèvement partenaires extérieurs	1 051 669	884 478	1 100 000	1 100 000
Participation HUS à la documentation électronique	138 766	138 766	135 000	102 000
UHA Enquete insertion professionnelle	9 138	8 847	9 110	8 850
Convention solidarité IGBMC (personnels transférés)				1 733 000
<i>Autres Subventions</i>	3 002 365	2 011 990	1 954 000	2 157 500
Collectivités territoriales	58 500	56 600	58 000	56 000
Subventions Collectivités Carte culture	58 500	56 600	58 000	56 000
Etat : autres subventions	1 904 668	1 919 247	1 866 000	2 065 500
Préciput ANR	1 818 625	1 853 630	1 800 000	2 000 000
Subvention Médecine du travail	47 543	27 117	27 500	27 000
Subvention DRAC Carte culture	38 500	38 500	38 500	38 500
Autres Subventions	1 039 197	36 143	30 000	36 000
Actions structurantes pour projets recherche et formation	1 000 000	0	0	0
Participation divers partenaires Pass Campus	39 197	36 143	30 000	36 000
<i>Total recettes propres</i>	19 456 657	19 314 653	20 632 239	22 200 440
<i>Recettes encaissables</i>	400 295 863	396 442 958	397 136 935	405 628 086
<i>Contribution aux frais environnés</i>	10 571 705	12 154 349	13 519 500	15 449 500
Produits du prélèvement sur ressources propres formation	5 504 124	6 508 714	6 400 000	6 410 000
Produits du prélèvement sur contrats de recherche	1 144 409	1 699 134	1 200 000	2 400 000
Produits du prélèvement sur projets transverses				720 000
Retour des AOT au niveau central	726 739	746 542	800 000	800 000
Retour frais de gestion IDEX	3 196 434	3 199 960	5 119 500	5 119 500
<i>Produits calculés</i>	39 020 482	37 751 201	37 930 000	37 900 000
Neutralisation des amortissements immeubles affectés	37 500 252	37 688 870	37 500 000	37 800 000
Reprise sur provision passifs sociaux	1 520 230	62 331	430 000	100 000
<i>Recettes non encaissables</i>	49 592 187	49 905 550	51 449 500	53 349 500
<i>TOTAL RECETTES</i>	449 888 050	446 348 508	448 586 435	458 977 586

Budget 2026

PREVISIONS DE DEPENSES DE NIVEAU 1

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Budget 2025			Total dotations 2025	Budget 2026			Total dotations 2026
	Fonctionnement	Personnel	Investissement		Fonctionnement	Personnel	Investissement	
FORMATION ET RECHERCHE	18 139 414	27 538 029	3 103 400	48 780 843	18 587 950	27 661 031	2 476 400	48 725 381
Formation	9 224 140	10 810 179	1 832 900	21 867 219	9 298 836	10 184 831	1 632 900	21 116 567
Dotation composantes	5 380 124		1 300 000	6 680 124	5 412 820		1 300 000	6 712 820
dont Entretien locatif des bâtiments Formation et Recherche	1 178 280				1 210 976			
Heures d'enseignement								
Heures complémentaires		7 349 529		7 349 529		6 764 181		6 764 181
Droits de tirage		6 394 529				5 809 181		
dont IUT HC		1 283 860				1 003 708		
HC Loi ORE		450 000				450 000		
HC Licence SPS		250 000				250 000		
HC Réforme INSPE		205 000				205 000		
HC CPES		50 000				50 000		
Référentiel		1 722 650		1 722 650		1 722 650		1 722 650
Référentiel hors soutien ORE		1 418 150				1 418 150		
Référentiel loi ORE (invest pédag. + "oui-si")		220 000				220 000		
Référentiel Réforme de santé		25 000				25 000		
Référentiel Réforme INSPE		53 500				53 500		
Référentiel CPES		6 000				6 000		
Missions complémentaires	100 000	1 040 000		1 140 000	140 000	1 000 000		1 140 000
Fonctionnement entités spécifiques	544 000	350 000	0	894 000	573 000	350 000	0	923 000
Ease	500 000				500 000			
SFC		350 000				350 000		
Charte qualité / Service plus	14 000				14 000			
MSA	30 000				30 000			
Centre du don du corps					29 000			
Fct DES et vacations scol centrale et PIX	35 000	115 000		150 000	35 000	115 000		150 000
Politique documentaire	3 165 016	233 000	32 900	3 430 916	3 138 016	233 000	32 900	3 403 916
Dotation de fonctionnement	3 784 515	233 000	32 900		3 789 515	233 000	32 900	
Dotation entretien locatif	7 274				7 274			
Dotation désociée vers l'ABES - licence ELSEVIER	-658 773				-658 773			
Dotation GIS URFIST	32 000				0			
Appels d'offres exceptionnels			500 000	500 000			300 000	300 000
Recherche	7 332 274	14 956 250	700 000	22 988 524	7 485 114	15 550 600	500 000	23 535 714
Soutien à la Recherche	5 666 345		200 000	5 866 345	5 738 829		200 000	5 938 829
dont LPR dotation récurrente	599 686				599 686			
dont LPR démarrage Jeunes chercheurs	305 588				305 588			
dont préciput ANR politique de site	291 152				363 636			
Contrats doctoraux		14 915 250		14 915 250		15 550 600		15 550 600
Contrats doctoraux Etat (dont LPR et fléchés)		14 760 000				15 382 000		
Contrats doctoraux ENS (surcoût Unistra)		120 000				130 000		
Contrats doctoraux handicap Etablissement		35 250				38 600		
Entretien locatif des bâtiments Recherche	1 201 429			1 201 429	1 206 285			1 206 285
Diverses entités	119 429				124 285			
IGBMC - CBI	920 000				920 000			
HUS	62 000				62 000			
CNRS	100 000				100 000			
Soutien à la Valorisation de la Recherche	127 000	41 000		168 000	105 000			105 000
Service de valorisation	22 000	41 000						
Ethologie	105 000				105 000			
AS Crédits fonctionnement IUUF	337 500			337 500	435 000			435 000
Soutien à l'investissement			500 000	500 000			300 000	300 000
Vie étudiante	1 583 000	1 771 600	570 500	3 925 100	1 804 000	1 925 600	343 500	4 073 100
Mission Vie étudiante	463 000	85 000		548 000	468 000	165 000		633 000
Mission Accueil des étudiants		80 000		80 000	45 000	55 000		100 000
Schéma directeur de la vie étudiante	60 000	40 000		100 000	60 000	40 000		100 000
Actions culturelles	70 000	30 000		100 000	148 000	30 000		178 000
Actions culturelles - salle de spectacle La pokop	49 000	81 000		130 000	42 000	88 000		130 000
Carte culture	234 000	100 000		334 000	234 000	100 000		334 000
Médecine préventive des étudiants	60 000	635 000	21 000	716 000	60 000	727 000	25 000	812 000
Service des sports	235 000	215 000	70 000	520 000	235 000	215 000	70 000	520 000
pôle Solidarité	124 000	20 000		144 000	124 000	20 000		144 000
Projets transverses et investissements Vie étudiante sur CVEC	150 000	100 000	474 500	724 500	150 000	100 000	243 500	493 500
Accompagnement des Etudiants handicapés	30 000	265 000	5 000	300 000	130 000	265 000	5 000	400 000
Espace Avenir	99 000			99 000	99 000			99 000
Entrepreneariat étudiant		107 100		107 100		107 100		107 100
Observatoire de l'insertion professionnelle	9 000	13 500		22 500	9 000	13 500		22 500

Budget 2026

PREVISIONS DE DEPENSES DE NIVEAU 1

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Budget 2025			Total dotations 2025	Budget 2026			Total dotations 2026
	Fonctionnement	Personnel	Investissement		Fonctionnement	Personnel	Investissement	
RAYONNEMENT DE L'UNIVERSITE	492 694	103 500	10 000	606 194	723 253	303 500	10 000	1 036 753
International	342 718	0	0	342 718	553 277	200 000	0	753 277
Politique internationale (dont franco-allemand)	195 156			195 156	195 156			195 156
Bienvenue en France				0	200 000	200 000		400 000
MUI	13 500			13 500	13 500			13 500
Maison du Japon : fonct. et entretien locatif	8 441			8 441	19 000			19 000
Dotation GECT et fonct. Campus européen	125 621			125 621	125 621			125 621
Musée, culture et société	149 976	103 500	10 000	263 476	169 976	103 500	10 000	283 476
Diffusion des savoirs et musées	122 976	31 500	10 000	164 476	122 976	31 500	10 000	164 476
Politique et gestion des collections	32 148			32 148	32 148			32 148
Planétarium	34 838			34 838	34 838			34 838
Jardin des sciences	55 990	31 500	10 000	97 490	55 990	31 500	10 000	97 490
Culture, sciences en société	27 000	72 000		99 000	27 000	72 000		99 000
Relations avec le monde socio-économique				0	20 000			20 000
VIE DES CAMPUS	28 119 971	113 400	3 717 100	31 950 471	25 463 135	113 400	3 717 100	29 293 635
Politique sociale	1 178 934	103 400	7 100	1 289 434	1 199 684	103 400	7 100	1 310 184
Service d'action sociale	761 934			761 934	777 684			777 684
Dotation et Infrastructure SPACS	163 234				163 234			
Participation aux dépenses d'actions sociale	115 700				115 700			
Restauration sociale	483 000				498 750			
Recrutement des enseignants	45 000			45 000	45 000			45 000
Formation continue BIATSS et EC	342 000	68 400		410 400	342 000	68 400		410 400
Concours ITRF	15 000	20 000		35 000	15 000	20 000		35 000
Medecine du travail	15 000	15 000	7 100	37 100	20 000	15 000	7 100	42 100
Missions transverses	1 820 000	0	0	1 820 000	40 000	0	0	40 000
Mission égalité, parité, diversité	25 000			25 000	25 000			25 000
Développement durable et responsabilité sociétale	15 000			15 000	15 000			15 000
Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance 2023-2025	1 780 000			1 780 000				0
Politique immobilière	25 121 037	10 000	3 710 000	28 841 037	24 223 451	10 000	3 710 000	27 943 451
Fonctionnement DPI	50 000	10 000	5 000	65 000	50 000	10 000	5 000	65 000
Maintenance et entretien du bâti	1 870 000		2 700 000	4 570 000	1 870 000		2 700 000	4 570 000
Entretien locatif	3 526 037			3 526 037	3 573 451			3 573 451
Contrats d'entretien et maintenance DPI	3 501 666				3 551 666			
dont IUT	193 666				193 666			
Service des sports	24 371				21 785			
Fluides	15 500 000			15 500 000	14 500 000			14 500 000
dont IUT	670 000				630 000			
Travaux d'efficacité énergétique et de sécurité			1 000 000	1 000 000			1 000 000	1 000 000
Nettoyage (marché)	3 575 000			3 575 000	3 700 000			3 700 000
dont IUT	125 500				123 625			
Déménagements suite programme immobilier	70 000			70 000	0			0
Centre sportif 2025	50 000				0			
SBU 2025	20 000				0			
Prévention Sécurité Environnement	375 000		5 000	380 000	375 000		5 000	380 000
Équipes IGH + sécurité	155 000			155 000	155 000			155 000

Budget 2026

PREVISIONS DE DEPENSES DE NIVEAU 1

OBJECTIFS STRATEGIQUES	Budget 2025			Total dotations	Budget 2026			Total dotations
	Fonctionnement	Personnel	Investissement	2025	Fonctionnement	Personnel	Investissement	2026
PILOTAGE DES RESSOURCES	6 889 821	333 560 220	1 261 732	341 711 773	7 328 806	352 445 110	1 359 242	361 133 158
Masse salariale	1 034 500	333 200 000	0	334 234 500	1 220 000	352 040 000	0	353 260 000
Rémunérations personnels plafond 1 (postes nationaux)	279 500	316 900 000	0	317 179 500	465 000	331 700 000		332 165 000
Agents titulaires et contractuels sur postes de titulaires	279 500	315 100 000			465 000	329 900 000		
GVT		1 800 000				1 800 000		
Rémunérations personnels plafond 1 (décisions Etab)	50 000	16 200 000		16 250 000	150 000	17 640 000		17 790 000
Rémunérations personnels transférés IGBMC				0		2 600 000		2 600 000
Rupture conventionnelle		100 000		100 000		100 000		100 000
FIPHP	500 000			500 000	400 000			400 000
Paies à façon TG	205 000			205 000	205 000			205 000
Dépenses des services	5 855 321	360 220	1 261 732	7 477 273	6 108 806	405 110	1 359 242	7 873 158
Logistique administrative	1 995 000	13 500	15 000	2 023 500	1 955 000	56 500	15 000	2 026 500
Services centraux	955 000	13 500	15 000		1 015 000	56 500	15 000	
Opérations déléguées - CNU	100 000				100 000			
Cotisations diverses	230 000				230 000			
Commissaires aux comptes	75 000				75 000			
Téléphonie	10 000				10 000			
Sûreté & vidéoprotection	625 000				525 000			
Subventions attribuées	200 000			200 000	200 000			200 000
Fondation Unistra	200 000				200 000			
Politique du numérique	3 373 621	199 760	1 246 732	4 820 113	3 667 106	201 650	1 344 242	5 212 998
Dotation de fonctionnement	548 986	199 760	582 025		555 792	201 650	628 000	
Logiciels	2 223 824				2 443 972			
Data centre	338 239		26 473		302 466		217 431	
Jouvence (dt SBU)	37 000		335 700		47 000		198 140	
PAD/MAV	50 000		80 000		50 000		100 000	
OSIRIS	175 572		222 534		267 876		200 671	
Pass Campus	72 100	66 500		138 600	72 100	66 500		138 600
Alumni	45 000			45 000	45 000			45 000
Communication	169 600	80 460		250 060	169 600	80 460		250 060
Total dépenses décaissables	53 641 900	361 315 149	8 092 232	423 049 281	52 103 144	380 523 041	7 562 742	440 188 927
Dépenses non décaissables	49 830 000	0	0	49 830 000	49 900 000	0	0	49 900 000
Provisions passifs sociaux	830 000			830 000	700 000			700 000
Amortissements	49 000 000			49 000 000	49 200 000			49 200 000
amortissement et provisions nets								
				11 900 000				
Total général des dépenses	103 471 900	361 315 149	8 092 232	472 879 281	102 003 144	380 523 041	7 562 742	490 088 927
Total général des recettes	448 586 435		11 900 000	460 486 435	458 977 586		12 000 000	470 977 586
Variation du FR				-12 392 846				-19 111 341

	N1N2 2025	N1N2 2026
Dépenses de fonctionnement (hors amort)	53 641 900	52 103 144
Dépenses de personnel	361 315 149	380 523 041
Amortissements et provisions	49 830 000	49 900 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	464 787 049	482 526 185
Recettes de fonctionnement	410 656 435	421 077 586
Financements amortissements et reprises provisions	37 930 000	37 900 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	448 586 435	458 977 586
RESULTAT	-16 200 614	-23 548 599
dont impact du N1-N2 sur le résultat	-16 200 614	-23 548 599
dont reprise de recettes gagnées en année antérieure	0	0
Eléments de CAF	11 900 000	12 000 000
Dépenses d'investissement	8 092 232	7 562 742
Variation du fonds de roulement	-12 392 846	-19 111 341